

Atelier eau et aménagement urbain – groupe SAGE du 13 octobre 2011

Compte-rendu de l'atelier version du 16 novembre - Emilie Derivière

Participants :

Bertrand Charles, CG 92 / DE
Cadet Ludovic, DRIEA – UTEA 92/ SEU
Casinelli Florent, DRIEA – UTEA 94 / SPAD
Coutart Dominique, mairie de Paris – STEA
Debarre Christophe SMV / SAGE Marne Confluence
Derivière Emilie, DRIEE-IF / SESS
Derumigny Cécile, DDT 91 / SE/ BE
Desloges Vincent, CG 94 / DSEA
Diener Cédric, DRIEA / UT 93
Giso Anthony, DDT 91 / SPAU / BPI
Giuseffi Angelo, DDT 77
Guibert Christine, DRIEA / UTEA 75 / SUEP
Kaiser Benoit, CG 94
Lecomte Charles SAN Val Maubuée
Lidouren Laurent, SMBVB
Lieval Audrey, SAGE Orge-Yvette
Marant Louis, SMBVB
Pajon Olivier DRIEA – UTEA 94 / SERV
Paris Jérôme, DRIEA
Poulain Marie-Laure, DRIEA / UTEA 75 / SUEP
Seigneur Eléonore, UTEA 94
Véronique Vicard, COBAHMA

Principe de l'atelier

Un animateur et un rapporteur ont été désignés à l'avance. Le rôle de l'animateur est de fixer les objectifs de départ, puis de cadrer et relancer les débats. Le rôle du rapporteur est de synthétiser l'atelier et de restituer la teneur des débats en séance plénière.

Animateur : Emilie Derivière ; rapporteur : Emmanuel Steinmann

Objectifs de l'atelier

Les précédents ateliers étaient essentiellement composés d'animateurs et de services de l'Etat, du domaine de l'eau et de l'environnement, ainsi que de la DRIEA niveau régional. Un certain nombre de constats et de propositions y ont été faites, qui sont reprises dans la présentation de la DRIEE (cf ci-dessous).

Le présent atelier a pour but d'élargir les réflexions en impliquant les acteurs de l'urbanisme, au travers des UTEA et des SCOT, qui ne font pas habituellement partie du groupe, dans l'objectif de développer une culture commune.

D'une part, les principaux enjeux de l'eau vis à vis des aménagements urbains sont rappelés, illustrés par deux cas concrets sur la gestion des eaux pluviales et celle des zones humides ; d'autre part des retours d'expérience côté urbanisme sont recueillis, avec un focus sur un SCOT très urbain : le SCOT Val Maubuée. Avec le grenelle, les SCOT deviennent en effet l'outil central pour l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les aménagements.

<p>Enfin, l'objectif est également que les éléments de cet atelier puissent être diffusés par les participants localement (animateurs SAGE, SCOT, services départementaux de l'Etat), afin d'assurer un relais vers les services, les élus....</p>

Présentation des enjeux de l'eau, Emilie Derivière, DRIEE-IF

La DRIEE rappelle en préalable les pistes de solutions abordées lors des débats des précédents groupe SAGE sur le thème, pour développer les passerelles entre urbanisme et eau et pour une meilleure traduction dans les SAGE des enjeux à porter dans les documents d'urbanisme.

Il en était ressorti les 3 axes de travail suivants, dont la prise en compte se fait progressivement :

1- Développer une culture commune:

Formation et séminaires eau / urba

Composition des CLE, commissions dédiées à l'aménagement dans les SAGE

Liens inter-services, lien SCOT/SAGE (commission eau dans les SCOT?)

2- Dans l'écriture du SAGE :

Apporter des éléments précis et géoréférencés : améliorer la connaissance

Faire preuve de pédagogie

Ne pas excéder le champ de compétences du SAGE

☞ Un retour d'expériences des SAGE pourrait être proposé sur cet axe par la suite. Il semble encore nécessaire d'améliorer la qualité des zonages et de la rédaction et de former de façon ciblée les élus. Ce qui a été fait en ce domaine pourrait utilement être valorisé et repris ailleurs (forums d'élus, réunions locales, inventaires ZH, zones d'aléas...)

3- Etablir des priorités pour la mise en compatibilité PLU / SAGE:

Cibler les secteurs à enjeux pour l'eau où la pression d'aménagement est forte par exemple (SDRIF)

Commencer par les PLU qui vont entrer en révision, quid des autres?

Ensuite, est dressé un panorama :

- des enjeux de l'eau en lien avec l'aménagement urbain,
- des outils déjà en place pour développer le lien eau-urbanisme et des retours d'expérience existants,
- ainsi que des acteurs de l'eau.

Les enjeux de l'eau en milieu urbain sont multiples. Les plus évidents pour l'aménageur car directement connecté au développement de son projet sont l'assainissement et l'alimentation en eau potable, mais les questions à plus long terme se posent en matière de lutte contre les inondations, de ruissellement urbain, et de préservation de la qualité des eaux et de la qualité des milieux (zones humides, berges...), afin de répondre aux objectifs de non dégradation de l'Etat des eaux et de restauration du bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). La prise en compte du changement climatique est également un élément important pour le milieu urbain, à prendre en compte dès la planification.

Il faudra être innovant et anticiper afin de :

- **Satisfaire les nouveaux besoins en eau** en respectant l'équilibre des nappes et des cours d'eau ;
- Améliorer l'assainissement et **être en capacité d'absorber les nouveaux rejets** (traitement « à la source ») ;
- **Stopper la dégradation des zones humides**, reconquérir les milieux favorables à la vie aquatique
- **Lutter contre la fragmentation** des territoires ;
- Maîtriser le **ruissellement pluvial** et limiter les **risques d'inondation** ;

- Contrôler les **pollutions diffuses** (pesticides urbains, métaux lourds, HAP et autres substances dites « émergentes », retrouvées notamment dans les eaux de ruissellement)

Les leviers en urbanisme sont plus ou moins faciles à mettre en œuvre selon les enjeux. Pour les pollutions diffuses notamment, il n'y a pas de règles particulières applicables en urbanisme mais la solution se situe dans les choix d'aménagement et l'anticipation. Le SAGE a un rôle essentiel à jouer pour guider l'aménageur dans ces choix et donner des indicateurs géographiques suffisamment précis sur les secteurs « à éviter », pour ne pas dégrader la qualité de eaux et maintenir les zones tampons encore fonctionnelles. Le zéro phytos est aussi un élément dont il faut tenir compte en amont.

Présentation du SCOT Val Maubuée, par Charles Lecomte, du SAN Val Maubuée

Ce SCOT est situé sur une ville nouvelle et a un périmètre très restreint : 6 communes, 3800 ha avec 40 % d'espaces verts. Cette ville présente un certain nombre d'inconvénients : il n'y a pas de centre ville, les commerces de proximité ne se développent pas. La population est y vieillissante et un des objectifs est d'accueillir de nouvelles populations et des logements pour répondre également aux besoins de l'agglomération parisienne, de développer les activités donc l'emploi et les transports. Le SCOT a aussi l'ambition de corriger les modèles urbains existants, en développant des pôles urbains différenciés (résidentiels et commerces / activités), afin notamment de faire émerger des centres ville.

Ce SCOT est en phase de « grenellisation » suite à la demande de l'Etat. La problématique est en effet essentiellement urbaine. Un diagnostic écologique du territoire a été réalisé qui se traduit par une carte de protections (espaces boisés, matérialisation des trames vertes et bleues).

L'objectif est de reconstruire la ville sur la ville afin de stopper la pression foncière sur les espaces verts/ naturels et de les préserver. Le SCOT inclut des enjeux de reconnexion des espaces entre eux (corridors écologiques). La trame bleue concerne surtout la connexion des plans d'eau entre eux et la renaturation d'un petit ru. Un travail en inter-SCOT avec les SCOT Marne et Chantieraine et Marne et Gondoire existe également.

Ce SCOT a du mal à faire ressortir les enjeux de l'eau, hormis des orientations sur l'amélioration des systèmes d'assainissement eaux usées / eaux pluviales pour les nouveaux projets.

Illustration des enjeux de l'eau par deux cas pratiques

Gestion des eaux pluviales : exemple du zonage pluvial de Paris, prise en compte de l'infiltrabilité, CG 93, et techniques de gestion alternative par Emmanuel Steinmann :
voir présentation jointe aux documents de réunion

Une meilleure gestion des eaux pluviales prenant en compte à la fois les aspects qualitatifs et quantitatifs peut être abordée depuis la planification urbaine à travers les zonage pluviaux, jusqu'à la démarche projet à travers la réalisation d'infrastructures conçues de manière plus intégrée, connues sous l'appellation « techniques alternatives ».

Le projet de zonage de la ville de Paris a été conçu de manière à répondre aux enjeux de sécurité (réduire les débordement sur voirie) et écologiques (réduire les déversements vers le milieu) en superposant un zonage avec des objectifs d'abattement du ruissellement par infiltration et un zonage de régulation des débits de fuite vers les réseaux.

Les travaux du CG 93 identifient de la même manière, à l'échelle du département, les zones où l'infiltration est possible ou non et différenciant les débits de fuite en fonction des réseaux.

Dans le cadre des démarches de projet, le CG 93 pousse les acteurs locaux à la réalisation de techniques de gestion des eaux pluviales alternatives innovantes, intégrées à l'aménagement, en partant du principe que l'infrastructure sera d'autant mieux entretenue qu'elle a une fonction première nécessitant un entretien particulier (parc, place publique, etc.)

Gestion de la question des zones humides sur le plateau de Saclay, Emilie Derivière :

voir présentation jointe aux documents de réunion

L'objectif est de voir comment a été abordée la problématique milieux (zones humides et continuités) dans un grand projet d'aménagement. Le point est passé très vite faute de temps et mériterait d'être à nouveau abordé lors d'un prochain groupe.

Débats :

Beaucoup de questions / réponses ont porté sur les SCOT :

Depuis le Grenelle II, les SCOT sont à réviser tous les 6 ans pour être mis en compatibilité avec les documents de planification dans le domaine de l'environnement notamment. Par ailleurs, le territoire devra être couvert par des SCOT d'ici 2017 et c'est directement le SCOT et non plus les PLU qui devra être mis en compatibilité avec SDAGE et SAGE, dans un délai de 3 ans après l'approbation de ces derniers. En conséquence, il devient donc l'outil incontournable sur lequel axer les efforts pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau. C'est aussi une échelle de travail intercommunale qui correspond mieux à ces enjeux et à l'échelle du SAGE, même si elle ne prend pas en compte le bassin versant mais les limites administratives. Cependant :

- On semble rester sur des grands principes dans le SCOT : faut-il être plus prescriptif dans le SCOT pour une traduction réglementaire dans les PLU ? et comment être plus lisible vis-à-vis des PLU ?
- Question sur les liens SCOT/ PLU : les PLU ont un délai de 2 ans pour être mis en compatibilité avec un SCOT. Qui veille à cette mise en compatibilité et comment cela se passe-t-il ?

☞ L'intérêt de la démarche SCOT est qu'elle est une démarche de projet et oblige les élus à se poser des questions.

Il serait intéressant d'analyser les SCOT présents sur un SAGE pour mesurer la prise en compte des enjeux de l'eau ?

Ce qu'il ressort du séminaire SCOT et Eau de septembre est que les questions de qualité des eaux (DCE) ne sont pas appréhendées dans les SCOT, on voit émerger la prise en compte des trames vertes et bleues et des continuités écologiques en général, y compris la question des zones humides. L'eau potable est aussi une question qui peut être bien abordée dans certains SCOT, avec des données fines. Sur le pluvial, on est encore loin d'une planification « utilisable » (cartographie des zones de transparence hydraulique, reprise des cartes d'infiltrabilité type CG92 ou 93), sauf cas exceptionnel (PLU Paris...).

Certains départements ont envisagé de développer des modalités de concertation, au-delà des instances existantes (CLE, commissions des SCOT...), par exemple par la mise en place d'une cellule de veille sur les documents d'urbanisme. Les comités de quartier sont indiqués comme de bons leviers pour faire prendre en compte certains enjeux (présence d'associations), l'écueil étant que les questions restent très centrées sur le cadre de vie et non sur les enjeux eau.

Sur la gestion des eaux pluviales :

- D'un point de vue pratique, il est difficile de contrôler la mise en œuvre des débits de fuite préconisés dans les PLU, et dans ce cas, l'efficacité de la mesure n'est pas vérifiée. Cette question du contrôle et des moyens mis en œuvre est donc également centrale, au delà de la planification. Il en est de même pour la mise en conformité des branchements.

- Cohérence territoriale : si les prescriptions ne sont pas les mêmes sur un même quartier, ceci pose souci.

- Quelle échelle de zonage dans les SAGE vis à vis des SCOT ? cette question a été soulevée pour les zones humides en plénière et ne peut être traitée en général, cela dépend des territoires, il faut s'adapter au cas par cas.

En complément de la présentation, le CG92 fait part de son approche un peu différente sur débit de fuite et infiltrabilité :

Il existe :

1 zone à 10 l/s/ha si l'exutoire est le milieu naturel

1 zone à 2 l/s/ha si l'exutoire est le réseau

Le CG a signé avec les communes un engagement de gestion coordonnée. Elles ont toutes une limitation du débit à la parcelle, la plupart d'entre elles ont repris 2 l/s/ha

Le CG 92 a aussi réalisé une carte d'infiltrabilité, déjà citée en exemple lors de précédents ateliers, mais dont l'objectif n'est pas d'imposer la déconnexion : elle n'est pas prescriptive mais constitue une aide à la décision sur le type de technique à mettre en place.

Sur le développement de la culture commune et les passerelles entre services:

Les situations semblent être très variables selon les territoires (en avoir un état des lieux ?)

94 : Services communaux : pas de communication entre le service assainissement et les services urbanisme

SAN : les permis de construire sont vus par le service assainissement

94 (DSEA) : les services urbanisme et aménagement seraient déjà acquis à la cause alors que ce n'est pas le cas des services de voiries et d'espaces verts des collectivités alors que ce sont les services opérationnels ;

Il semble donc nécessaire de former les services opérationnels (voiries, infrastructures) qui ont à mettre en œuvre les prescriptions type débit de fuite.

Le relais régional pour ces formations est assuré via cet atelier. Chacun peut en relayer le contenu. Ce rôle de formation très ciblé, à impact fort, peut aussi constituer une plus value du SAGE.

Enfin, l'entraînement des élus est essentielle, ils doivent être nos relais car ils sont aussi les décideurs et les maîtres d'ouvrage. Il faut donc continuer à les former, leur présenter des retours d'expériences positifs et les contre-exemple à ne pas suivre, les emmener sur le terrain au niveau des territoires de SAGE (l'exemple de la Bièvre peut être obtenu auprès de Laurent Lidouren).